



CLUB LABELLISÉ OR

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

**PSB JUDO
BESANÇON**

06 50 92 11 20

psbjudo@gmail.com

3 chemin des torcols 25000 Besançon

psbjudo.ffjudo.com

INFORMATIONS

Dojo : Torcols / Planoise / Montrapon / Maison Quartier Montrapon / Granvelle / Saint-Jean
Catégorie d'âge : Ceinture : Jours :

INFORMATIONS LICENCIÉ

Nom :		
Prénom :	Date de naissance :	/ /
Adresse :		
Code postal :	Ville :	Téléphone :
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Mail :	

INFORMATIONS PARENT 1

Nom Parent 1 :	
Prénom Parent 1 :	
Téléphone Parent 1 :	Mail Parent 1 :
Adresse (si différente du licencié) :	

INFORMATIONS PARENT 2

Nom Parent 2 :	
Prénom Parent 2 :	
Téléphone Parent 2 :	Mail Parent 2 :
Adresse (si différente du licencié) :	

PAIEMENTS (CADRE RÉSERVÉ AU PSB JUDO)

N° chèques :				Banque :	
Montant :				Sous-Total :	€
Espèces :				Sous-Total :	€
Virement :				Sous-Total :	€
Chèques ANCV :				Sous-Total :	€
Pass' Sport :				Sous-Total :	€
Ticket Loisirs :		Code :		Sous-Total :	€
En Ligne :		Réductions :		Total :	€

SIGNATURES

Autorisation parentale : Droit à l'image Soins médicaux
 Questionnaire de santé Je certifie avoir lu le règlement intérieur et je l'approuve

Date: / /

Signature(s):



DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

**PSB JUDO
BESANÇON**

06 50 92 11 20

psbjudo@gmail.com

3 chemin des torcols 25000 Besançon

psbjudo.ffjudo.com

INFORMATIONS

INFORMATIONS IMPORTANTES A LIRE

J'accepte, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), que le PSB Judo mémorise et utilise mes données personnelles collectées sur ce bulletin uniquement dans le cadre de ses activités et l'autorise à communiquer avec moi en utilisant les données renseignées. Le PSB Judo s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager mes données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient ou à des fins commerciales.

L'adhésion au club comprend : La licence FFJDA 46€ ainsi que la cotisation club.

Attention, l'adhésion ne comprend pas les inscriptions aux compétitions et aux stages.

En début de saison, vous serez destinataire d'un mail de la Fédération vous confirmant la prise de licence que nous vous invitons à imprimer et à conserver précieusement.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du PSB Judo (document à conserver). J'accepte et me conforme, sans réserve, au règlement intérieur de PSB Judo, téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://psbjudo.ffjudo.com> (onglet « Document/Tarifs/Horaires »).

Pour les mineurs, il faut remplir le « questionnaire sportif de bonne santé » il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical sauf si vous répondez « oui » à une des questions. Dans ce cas, un certificat médical devra être remis au premier cours.

Un certificat médical pour les personnes majeures. Pour celles et ceux qui ont un passeport penser à le faire tamponner par votre médecin, il vous sera demandé lors du premier cours.

Je reconnais être informé que le PSB Judo décline toute responsabilité en cas de vol pouvant survenir pendant la pratique de l'activité.

Droit à l'image : J'autorise le PSB Judo, à utiliser des photographies et vidéos réalisées dans le cadre de ses activités représentant mon enfant ou moi-même, lesquelles ne seront pas utilisées à des fins commerciales. Ils feront l'objet d'un traitement informatique et seront destinés à la diffusion sur notre site et dans les journaux locaux (Ma commune.info, l'Est Républicain....) Cette autorisation est valable pour une durée indéterminée. Dans le cas contraire, je dispose d'un délai d'un mois pour en informer expressément le Président du club par écrit.

Autorisation Parentale : Je soussigné(e)..... en qualité de père, mère, tuteur,
 autorise n'autorise pas, la pratique de tous soins médicaux d'anesthésies et d'intervention chirurgicales urgentes qu'un médecin pourrait juger utile en cas d'accident survenu dans le cadre des activités encadrées par le club : PSB Judo.

Pour recevoir votre attestation de licence et toutes les informations du club, vous devez obligatoirement nous fournir une adresse électronique.

A REMPLIR POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) (nom et prénom)..... représentant légal de l'enfant (nom et prénom) autorise mon enfant à pratiquer le judo au sein du PSB Judo.

Date: / /

Signature(s) :
suivi de la mention lu et approuvé



REGLEMENT INTERIEUR 2026-2027

**PSB JUDO
BESANÇON**

06 50 92 11 20

psbjudo@gmail.com

3 chemin des torcols 25000 Besançon

psbjudo.ffjudo.com

REGLEMENT INTERIEUR

TORCOLS, PLANOISE, MONTRAPON, MAISON QUARTIER MONTRAPON, GRANVELLE
(Document à conserver)

ARTICLE 1 – Accès au tatami et tenue obligatoire

L'accès au tatami est réservé aux judokas à jour de leur licence, de leur cotisation, porteur du judogi brodé PSB Judo.

ARTICLE 2 – Responsabilité, horaires et présence des parents

Les parents s'assurent de la présence effective du professeur au cours de leur enfant.
La responsabilité du PSB Judo est strictement limitée aux horaires du cours, dans l'enceinte du Dojo ou dans le lieu de pratique prévu dans le créneau horaire défini (exemple sortie pour footing).
Les parents veillent à respecter les créneaux horaires pour accompagner et récupérer leur enfant dans le Dojo en temps et en heure. Nous attirons l'attention des parents sur la circulation intense sur le parking du PSB des Torcols.

Il est rappelé que le Dojo n'est pas une garderie, seuls les judokas concernés par le cours sont autorisés à rester dans le Dojo, les autres (famille, autres judokas) sont invités à quitter le Dojo. Le PSB Judo décline toute responsabilité en cas de départ d'un enfant seul après son cours.

ARTICLE 3 – Sécurité et objets interdits sur le tatami

Par mesure de sécurité, il est demandé aux judokas d'enlever tout objet susceptible de blesser un partenaire (bague, chaîne, bracelet, couvre-chef... sont interdit sur le tatami, etc).

ARTICLE 4 – Objets personnels et responsabilité du club

Il est recommandé aux parents de ne pas laisser venir leur enfant avec argent, bijoux ou autre objet de valeur. Le PSB Judo ne pourra être tenu responsable des vols et oublis éventuels.

ARTICLE 5 – Hygiène, propreté et équipement du judoka

Par mesure d'hygiène, les judokas doivent avoir le souci constant du respect de la propreté : pieds et mains propres, ongles coupés courts, le judogi (du club, brodé PSB) lavé. Il est demandé de quitter les vestiaires pour se rendre sur le tatami chaussé de tongs ou de claquettes, équipé d'une gourde ou d'une bouteille d'eau. Il est demandé de signaler les verrues éventuelles.

ARTICLE 6 – Discipline, respect et Code Moral du Judo

Les judokas auront à cœur de respecter les horaires d'entraînement. Courtoisie, respect du partenaire doivent être les qualités prédominantes de chaque judoka. Les professeurs s'attacheront à faire respecter ces enseignements.

Le non-respect du Code Moral du Judo (Amitié, Courage, Sincérité, Honneur, Modestie, Respect, Contrôle de Soi, Politesse) peut entraîner une ou des sanctions : punition, exclusion du cours, exclusion temporaire ou définitive du club (qui ne sera pas sujette à remboursement de cotisation).



REGLEMENT INTERIEUR 2026-2027

PSB JUDO BESANÇON

06 50 92 11 20

psbjudo@gmail.com

3 chemin des torcols 25000 Besançon

psbjudo.ffjudo.com

REGLEMENT INTERIEUR

TORCOLS, PLANOISE, MONTRAPON, MAISON QUARTIER MONTRAPON, GRANVELLE
(Document à conserver)

ARTICLE 7 – Absences, arrêt d'activité et remboursement

En cas d'absences répétées ou d'arrêt définitif de l'activité, il est demandé aux parents d'informer le secrétariat ou le professeur. Aucun remboursement de licence et de cotisation n'est prévu une fois l'inscription finalisée. Toute inscription est considérée comme définitive et ne donnera lieu à aucun remboursement, quelle qu'en soit la raison.

ARTICLE 8 – Documents obligatoires et conformité administrative

Le club se réserve le droit de refuser un enfant sur le tatami s'il n'est pas à jour de : licence, cotisation, passeport sportif ou certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo si « le questionnaire sportif de bonne santé » n'est pas recevable.

ARTICLE 9 – Organisation des cours et changements de créneaux

Les professeurs se réservent le droit de refuser un changement de créneau horaire, dans le souci de toujours garantir une pratique du judo dans les meilleures conditions possibles. En fonction des effectifs, 2 professeurs seront présents.

ARTICLE 10 – Accès au dojo réservé aux pratiquants

Pour le bon déroulement des cours, les personnes qui ne pratiquent pas le judo ne doivent en aucun cas rester dans le Dojo.

ARTICLE 11 – Communication du club et diffusion des informations

Toutes les informations concernant le club : animations, tournois, informations spécifiques sont envoyées par courriel et certaines figurent sur notre site internet <https://psbjudo.ffjudo.com> et Facebook. Il est important de consulter régulièrement vos courriels et de vérifier dans les "spams". Les parents non équipés d'internet sont invités à se faire connaître.

ARTICLE 12 – Accès aux vestiaires et respect de l'intimité

Il est strictement interdit aux parents d'accéder aux vestiaires, qu'il s'agisse des vestiaires filles ou garçons. Une exception est toutefois possible pour la catégorie « moustiques » (enfants de 4 à 5 ans), où une tolérance permettra aux parents d'accompagner leur enfant dans le vestiaire. Dans la mesure du possible, il est demandé que les enfants arrivent déjà en judogi au dojo. Cette mesure vise à respecter l'intimité de tous et à encadrer au mieux l'accès aux espaces privés.

ARTICLE 13 – Périscolaire

Cas particulier des enfants de l'école Ste-Ursule St-Joseph : Les enfants sont pris en charge à l'école et sont récupérés par leurs parents à l'issue du cours. En cas de non-respect de l'horaire de fin de cours par les parents, l'enfant sera déposé par le professeur à l'école.

Cas particulier des enfants de l'école St-Jean : Les enfants sont pris en charge à l'école et sont récupérés par leurs parents à l'issue du cours.

Important : en cas d'absence de l'enfant, il est impératif de prévenir par mail, ou sms le secrétariat du PSB judo.

Date: / /

Signature(s) :
suivi de la mention lu et approuvé

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR



En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux garder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.			
Tu es : <input type="checkbox"/> une fille <input type="checkbox"/> un garçon		OUI	NON
Ton âge : <input type="text"/> ans		OUI	NON
L'année	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
	As-tu été opéré(e) ?		
	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Ces 2 dernières semaines	Te sens-tu très fatigué(e) ?		
	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
	Te sens-tu triste ou inquiet ?		
	Pleures-tu plus souvent ?		
	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
À faire remplir par les parents			
	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.